

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 19 septembre 2022

N° CP-2022-8-4-5

N° applicatif 4507

4^{ème} Commission

Commission Solidarité, habitat, insertion, économie sociale et solidaire et lutte contre la pauvreté

Service instructeur

Service pilotage fonds social européen

Service consulté

Service Fonds Européens et Financements
Direction Appui et Pilotage
DGA Europe, Transfrontalier et Bilinguisme

PROPOSITION D'OCTROI DES AIDES DU FONDS SOCIAL EUROPEEN (FSE) GERE PAR LA COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE POUR LA PERIODE 2022 AU TITRE DES CREDITS REACT-EU ET VERSEMENT DES AVANCES DE SUBVENTIONS

Résumé : Le Fonds Social Européen (FSE) constitue un levier important de la stratégie pour l'insertion et l'emploi de la Collectivité européenne d'Alsace en complétant les crédits en faveur de l'inclusion des bénéficiaires du revenu de Solidarité active (rSa) et de la lutte contre la pauvreté des personnes en situation de précarité. La Collectivité européenne d'Alsace, reconnue Organisme Intermédiaire, au titre des deux Départements, bénéficie d'une délégation de crédits de la part de l'Etat.

Dans le cadre du plan de relance européen mis en place en réponse à la pandémie COVID-19, l'Union Européenne a abondé les programmes de sa politique de cohésion 2014-2020, par la création du fonds REACT-EU. Ce fonds permet ainsi de faire la transition entre les deux périodes de programmation européenne.

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission permanente d'approuver l'octroi des aides sollicitées au titre de REACT-EU pour l'année 2022 pour près de 4,9 millions d'euros au profit de 49 projets, et de fixer les modalités de versement des avances et des soldes de subventions.

1. DES ENVELOPPES FINANCIERES EUROPEENNES AU SERVICE DE LA POLITIQUE DEPARTEMENTALE D'INSERTION

En leur qualité de chef de file de l'action sociale, notamment en faveur de l'insertion des bénéficiaires du rSa, les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin se sont vus respectivement confier par l'Etat la gestion de crédits du Fonds Social Européen (FSE) pour la programmation européenne 2014-2020.

Ce fonds a pour but de contribuer à lutter contre la pauvreté et favoriser l'inclusion, conformément à l'axe 3 du Programme Opérationnel National FSE Emploi Inclusion 2014-2020 qui est délégué aux deux Départements en faveur de leur politique d'insertion.

Les crédits FSE permettent de cofinancer des actions d'insertion sociale et professionnelle, portées en interne et par des structures partenaires, dont l'objectif premier vise l'accès à l'emploi des bénéficiaires du rSa.

Actuellement, la Collectivité européenne d'Alsace est en attente de signature avec la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités – DREETS, autorité de gestion déléguée de l'Etat, de la convention de subvention globale pour la nouvelle programmation européenne 2021-2027 sur l'ensemble de son territoire.

C'est pourquoi, dans ce contexte, afin d'assurer la transition entre les deux périodes de programmation européenne, une prolongation de la période de programmation et de réalisation des actions a été autorisée, jusqu'au 31/12/2021 par conventionnement respectif, permettant ainsi de disposer, pour toute la période, d'une enveloppe de plus de 25 millions d'euros pour le Bas-Rhin et de 5,3 millions d'euros pour le Haut-Rhin.

Ainsi, les dotations financières pour la période 2014-2021 sont décomposées comme suit :

	Période 2014-2016	Période 2017-2021	TOTAL
Bas-Rhin	6 692 354,67 €	18 356 045,33 €	25 048 400,00 €
Haut -Rhin	1 306 781,84 €	4 038 418,16 €	5 345 200,00 €

2. UNE ENVELOPPE REACT-EU POUR 2022 RATTACHEE A LA PROGRAMMATION EUROPEENNE 2014-2020

Dans le cadre du plan de relance européen pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire, l'Union Européenne a abondé les enveloppes financières relatives notamment au Programme Opérationnel National FSE et créé un nouveau dispositif REACT-EU.

Dans les faits, cela se traduit par la délégation de crédits supplémentaires en 2022 au titre de REACT-EU, directement rattachés aux conventions de subventions globales par voie d'avenant, soit l'avenant n° 7 pour le Bas-Rhin et l'avenant n° 3 pour le Haut-Rhin, conclus le 11 mai 2022, pour :

- 3 389 289,84 € pour le Bas-Rhin, dont 118 625,68 € au titre de l'assistance technique ;
- 1 452 552,53 € pour le Haut-Rhin, dont 50 839,32 € au titre de l'assistance technique

Soit un montant total de 4 841 842,37 €.

Aussi, deux appels à projets ont été ouverts en février 2022 pour couvrir les deux départements alsaciens au titre des demandes de subventions externes et deux autres appels à projet ont été ouverts en juillet 2022 au titre de l'assistance technique.

3. DES CONVENTIONS FSE AU TITRE DE REACT-EU POUR 2022 COFINANCANT DES ACTIONS DE L'INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE

En réponse aux appels à projets, 47 demandes de subventions de porteurs de projets externes ont été soumises à l'instruction, dont 35 sur le département du Bas-Rhin et 12 sur le département du Haut-Rhin, ainsi que 2 demandes de subventions relatives à l'assistance technique sollicitées pour chacun des deux départements.

Les opérateurs de l'insertion n'ayant pas répondu à ces appels à projet pourront solliciter un cofinancement FSE+ de manière rétroactive pour l'année 2022 dès que le programme opérationnel 2021-2027 sera ouvert au niveau national.

A ce titre, il est proposé à la Commission permanente d'approuver les montants de subventions à attribuer pour 2022 à ces porteurs de projets, selon le tableau détaillé ci-dessous et rattaché en annexe 1.

PORTEURS DE PROJETS BAS-RHINOIS	ACTION COFINANCEE	SUBVENTION	AVANCE 50 %
ARSEA - ETABLISSEMENTS ET SERVICES ESPERANCE	Accompagnement global et renforcé	177 934 €	88 967 €
ARSEA - ETABLISSEMENTS ET SERVICES ESPERANCE	Colocation coachée	30 264 €	15 132 €
APOIN - ASSOCIATION ACTIVITE POLYVALENT D'INSERTION	Chantier d'insertion	55 342 €	27 671 €
ASSOCIATION ANTENNE	Atelier Passerelle	30 922 €	15 461 €
CENTRE SOCIO-CULTUREL VICTOR SCHOELCHER	Chantier d'insertion	90 022 €	45 011 €
ASSOCIATION HUMANIS	Chantier d'insertion	146 488 €	73 244 €
ASSOCIATION TREMPLINS	Chantier d'insertion	66 138 €	33 069 €
AFL - ASSOCIATIONS FAMILIALES LAÏQUES DU BAS-RHIN	Action en faveur des femmes	19 170 €	9 585 €
BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN	Chantier d'insertion	68 894 €	34 447 €
CASF - CENTRE D'ANIMATION SOCIAL ET FAMILIAL de Bischwiller	Atelier Passerelle	72 090 €	36 045 €
CIDFF 67	Accompagnement professionnel	69 726 €	34 863 €
CPCVA - CENTRE PEDAGOGIQUE POUR CONSTRUIRE UNE VIE ACTIVE	Accompagnement professionnel	50 660 €	25 330 €
EMMAÛS ETHILOC	Chantier d'insertion	36 452 €	18 226 €
EMMAÛS ETIKETTE	Chantier d'insertion	31 620 €	15 810 €
EMMAUS MUNDOLSHEIM	Chantier d'insertion	89 068 €	44 534 €
ENTRAIDE EMPLOI	Association Intermédiaire	23 106 €	11 553 e
ENTRAIDE EMPLOI	Chantier d'insertion	57 196 €	28 598 €
ENTRAIDE LE RELAIS	Atelier Passerelle	75 150 €	37 575 €
ESPACE RESSOURCES ET COMPETENCES	Accompagnement professionnel	70 382 €	35 191 €
FEDERATION DE CHARITE-CARITAS ALSACE	Chantier d'insertion	397 794 €	198 897 €
FEDERATION DE CHARITE-CARITAS ALSACE	Atelier Passerelle	43 142 €	21 571 €
GIPFI SCOP	Accompagnement professionnel	50 700€	25 350 €
GRETA STRASBOURG EUROPE	Chantier d'insertion	87 536 €	43 768 €
IDE-AL	Chantier d'insertion	106 326 €	53 163 €
L'ATELIER	Atelier Passerelle	336 036 €	168 018 €
LES JARDINS DE LA MONTAGNE VERTE	Chantier d'insertion	143 632 €	71 816 €
LIBRE OBJET	Chantier d'insertion	47 334 €	23 667 €

PORTEURS DE PROJETS BAS-RHINOIS (suite)	ACTION COFINANCEE	SUBVENTION	AVANCE 50 %
MISSION LOCALE ET RELAIS EMPLOI DE SCHILTIGHEIM	MISSION LOCALE	52 274 €	26 137 €
MOBILEX	Mobilité	27 360 €	13 680 €
MOBILEX	Chantier d'insertion	40 300 €	20 150 €
RELAIS CHANTIERS	Clauses sociales	177 860 €	88 930 €
SAVOIR ET COMPETENCES EMPLOI	Chantier d'insertion	59 928 €	29 964 €
TEMPO	Créateurs d'entreprise BRSA	100 000 €	50 000 €
UTILECO CHANTIERS	Chantier d'insertion	85 030 €	42 515 €
VETIS	Chantier d'insertion	104 450 €	52 225
COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE	ASSISTANCE TECHNIQUE BAS-RHIN	118 625,68 €	/
TOTAL		3 238 951,68 €	1 560 163 €

PORTEURS DE PROJETS HAUT- RHINOIS	ACTION COFINANCEE	SUBVENTION	AVANCE
			50%
ADESION	Chantier d'Insertion	70 158 €	35 079,00 €
ALEOS	Créateurs d'entreprise BRSA	52 902 €	26 451,00 €
ALEOS	Accompagnement professionnel	114 216 €	57 108,00 €
ALSA	Chantier d'Insertion	170 758 €	85 379,00 €
CIAREM	Accompagnements professionnels et socio- professionnels	241 630 €	120 815,00 €
CIAREM	Créateurs d'entreprise BRSA	49 098 €	24 549,00 €
CONTACT PLUS	Accompagnement professionnel	389 563 €	194 781,50 €
CONTACT PLUS	Créateurs d'entreprise BRSA	31 649 €	15 824,50 €
EPICEA	Chantier d'Insertion	63 000 €	31 500,00 €
INSEF	Chantier d'Insertion	63 000 €	31 500,00 €
JARDINS DE WESSERLING	Chantier d'Insertion	63 721 €	31 860,50 €
PATRIMOINE & EMPLOI	Chantier d'Insertion	81 503 €	40 751,50 €
COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE	Assistance technique du Haut-Rhin	50 839,32 €	/
TOTAL		1 442 037,32 €	695 599 €

Afin de permettre aux opérateurs d'engager leurs projets, il est également proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer une avance fixée à 50 % du montant octroyé.

Conformément aux règles de gestions des crédits FSE, le solde des subventions fera l'objet d'un versement, après contrôle de service fait effectué par les services de la collectivité, sur la présentation d'un bilan de réalisation transmis au plus tard le 30 juin 2023. Ainsi, le montant définitif de la subvention est déterminé suite au contrôle de service fait de ce bilan.

Le montant des dépenses de subvention est prévu sur les AE/CP suivantes :
(les dossiers d'assistance technique, identifiés dans les tableaux ci-dessus, n'engendrent pas de versement d'un montant de subvention)

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P150	P150O001	P150E07	T19	2478-65-65748-428	3 120 326 €
P150	P150O001	P150E06	T22	2478-65-65748-428	1 391 198 €

Ces demandes de subventions ont d'ores et déjà reçu un avis favorable de l'Etat en date de 12 septembre 2022.

Ces sommes seront ensuite remboursées à la collectivité par l'Etat en année n+2, à l'issue des contrôles effectués par les services de l'Etat et de la Commission Européenne.

Pour le remboursement des subventions versées aux opérateurs externes, les recettes sont à prévoir sur l'imputation budgétaire suivante :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA
P150	P150O001	P150E01	T02	3999 - 74 - 74771 - 428

Concernant les recettes RH relatives à l'assistance technique, elles sont à prévoir sur l'imputation budgétaire suivante :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA
P021	P021O004	P021	T09	288 - 017 - 74771 - 051

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'attribuer des subventions du Fonds Social Européen (FSE) au titre du fonds REACT-EU, pour l'année 2022, en faveur des porteurs de projets externes à la collectivité, listés en annexe 1 du présent rapport, à hauteur des montants individuels qui y sont indiqués pour un montant total de 4 511 524 €, répartis comme suit :
 - 3 120 326 € au titre de la subvention globale du Bas-Rhin,
 - 1 391 198 € au titre de la subvention globale du Haut-Rhin ;
- d'approuver le versement d'une avance de 50 % du montant de l'aide accordée aux porteurs de projets figurant en annexe 1 du présent rapport ;
- d'approuver, après contrôle du Service Fait, le versement du solde annuel dans la limite du montant total conventionné avec le bénéficiaire ;
- d'attribuer les crédits au titre de l'assistance technique liée à la gestion du fonds REACT-EU, pour 118 625,68 € pour le Bas-Rhin et pour 50 839,32 € pour le Haut-Rhin ;
- d'approuver la conclusion de conventions entre la Collectivité européenne d'Alsace et chaque bénéficiaire figurant en annexe 1 du présent rapport selon le modèle de convention-type, validé par l'Etat et la Commission Européenne, joint en annexe 2 du présent rapport ;

- de m'autoriser à signer les conventions à conclure avec les bénéficiaires sur la base de la convention-type jointe en annexe 2 du présent rapport ;
- de m'autoriser à signer la décision attributive des crédits d'assistance technique sur la base du modèle joint en annexe 3 du présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'F' followed by a curved line that ends in a small arrowhead pointing upwards and to the right.

Frédéric BIERRY